



RAPPORT 2018

SECRÉTARIAT D'ETAT CHARGÉ DES AFFAIRES
SOCIALES

**VERS UN NOUVEAU MODELE
SOCIAL À DJIBOUTI.**

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Tableau synthétique d'évolution des activités du SEAS au cours des années 2016-2017- 2018

I. EVOLUTION DE LA PAUVRETE : INDICATEURS EDAM4- 2017

II. LA SNPS COMME CADRE STRATEGIQUE

III. ACCES AUX DROITS LES PLUS ELEMENTAIRES

- A. Aide alimentaire et accompagnement (PNSF)
- B. Santé et accès aux soins (PASS)

IV. LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

- A. Etudiants pauvres
- B. Personnes âgées
- C. Personnes handicapées

V. MESURES CONJONCTURELLES D'APPUI A LA RESILIENCE

- A. Transfert monétaire via téléphonie mobile- coupons alimentaires
- B. Projet filets sociaux Nutrition/HIMO
- C. Appui aux victimes du cyclone Sagar et autres sinistrés
- D. De l'appui ponctuel vers les kits d'urgence et de sécurité alimentaire

VI. GOUVERNANCE DES POLITIQUES DE SOLIDARITE

- A. GPPS
- B. Comité Technique National de Suivi-Evaluation
- C. Le Registre Social : outil de coordination pour l'harmonisation des aides
- D. Les partenariats

VII. DEVELOPPEMENT SOCIAL ET AUTONOMISATION

- A. Le développement des opportunités d'emploi
- B. Le développement des infrastructures socio-économiques dans les régions de l'intérieur

VIII. PLAN D'ACTION EN FAVEUR DU TRAVAIL SOCIAL

IX. CONCLUSIONS/PERSPECTIVES

Sigles et Abréviations

SEAS : Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales

ADDS : Agence Djiboutienne pour le Développement Social

SNU : Système des Nations Unis

EDAM : Enquête Djiboutienne auprès des ménages

SNPS : Stratégies Nationale de la Protection Sociale

SCAPE : Stratégie de Croissance Accélérée et la Promotion de l'Emploi

PNSF : Programme Nationale de Solidarité Famille

PASS : Programme d'Assistance Sociale en Santé

GPPS : Groupe de Partenariat en Protection Sociale

ESS : Economie Sociale et Solidaire

AGR : Activité Génératrice des Revenues

ASERI : Assistance Sociale aux Etudiants issus des Régions de l'Intérieur

ASVD : Assistance Sociales aux Etudiants Vulnérables de Djibouti ville

ASEH : Assistance Sociale aux Etudiants Handicapés

INTRODUCTION

Au cours des neuf premiers mois de l'année 2018, le Secrétariat d'Etat chargé des Affaires Sociales aurait réalisé des pas importants sur la voie de la concrétisation de ses missions et prérogatives, d'une part, et de l'amélioration de la gouvernance de la politique sociale, d'autre part.

La lutte contre la pauvreté se situe, bien évidemment, au cœur de ses missions, en ligne avec la volonté du Président de la République de « **ne laisser personne en marge de la société** » et en raison de la persistance de la pauvreté malgré une croissance économique tangible.

Proposant un cadre innovant qui privilégie l'intégration socio-économique aux actions de charité, ponctuelles par définition, le SEAS n'a eu de cesse, depuis le début de l'année, de réunir les conditions de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale couvrant la période 2018-2022. Cette Stratégie est en effet conçue pour répondre à cette approche à travers ses trois composantes essentielles :

- ➔ des **garanties** en faveur de la population, au nombre de quatre, qui concernent (i) le droit à la sécurité alimentaire, (ii) la garantie de revenu pour les enfants, (iii) la garantie de revenu pour les personnes âgées et les personnes handicapées dans l'incapacité de travailler et (iv) la garantie de services essentiels pour ceux qui en sont dépourvus, temporairement ou définitivement, en raison des accidents de la vie (accidents de travail, maladies professionnelles, licenciements techniques,...) ;
- ➔ des **mesures d'accompagnement** permettant d'augmenter la résilience des populations en situation de précarité face aux chocs conjoncturels ;
- ➔ des **programmes de consolidation du capital humain** et d'**autonomisation** des populations vivant dans l'assistance.

Encadrée il est vrai par « la Vision 2035 », cette Stratégie a pour objectif ultime de parvenir à terme et en accord avec les résultats attendus de la SCAPE, à permettre à la majorité de ces populations de compter sur leurs efforts propres pour briser le cercle intergénérationnel de la pauvreté et s'intégrer dans un processus durable de développement économique et social.

C'est donc sur une approche de développement social inclusive de l'ensemble de la population et des régions et fondée sur le droit au bien-être que se fonde désormais la politique sociale nationale. Le présent rapport tente d'en traduire la mise en œuvre et la progression au cours des neuf premiers mois de l'année 2018.

Tableau synthétique d'évolution des activités du SEAS au cours des années 2016-2017-2018

			Année 2016	Année 2017	Année 2018
Outils d'aide à la prise de décision	Registre Social	Enregistrement des ménages	42 00	50 251	59 12
		Enrôlement biométrique et Génération du NIS (Nombre d'individu)	-	30000	46 87
	Guichets sociaux	Programmes utilisateurs du RS (nombre des programmes)	-	7	10
Programmes d'Assistance Sociale	Transferts monétaires et quasi-monétaire	Enregistrement des doléances (nombre de doléance)	-	8 461	5 72
		Programme National Solidarité Famille-PNSF (nombre des ménages)	250	3 362	3 36
		Transfert monétaire via la téléphonie mobile - coupons alimentaires (nombre des ménages)	3 500	3 730	3 73
		Projet de filet de - social Nutrition/HIMO (Nombre des ménages)	5 685	7 000	8 63
		ASEH élèves-étudiants	11	61	86
	ASERI-ASVD (nombre d'étudiants)	800	1 703	1 92	
Assurance Maladie Universelle	Programme Assistance Sociale Santé- PASS (nombre des ménages)		14 746	17 95	
Programmes d'Urgence et d'Aides Ponctuels	Transferts en natures ponctuels	Appui aux victimes du cyclone Sagar et les sinistrés (nombre de familles)	137	412	2 89
		Aide ponctuels aux familles vulnérables ou individus vulnérables (rations alimentaires, médicament, chaise roulants, ...)	124	500	13 16
		Distributions généralisés des vivres et viandes pendant le ramadan	38 526	30 014	23 06
		Habille pour les enfants orphelins et handicapés pendant les fêtes de l'EID	-	-	1 22
Programme de développement des opportunités	Projet de promotion de l'emploi des jeunes et de l'artisanat (PROPEJA)	Nombre des jeunes ou femmes ayant monté un projet après avoir eu accès à des formations qualifiantes et de financement	-	718	1 99
		micro finance	Classique (membres totales)		26 834
		Islamique (nombre de projet financé)		451	
	Promotion de l'ESS	Appui à la création de coopérative (nombre de coopérative créées et accompagnés)	-	4	9
	Activités génératrices de revenu (AGR)	Accompagnement des ménages en vue de créer des AGR (Nombre de bénéficiaires des AGR)	-	17	8
		Autonomisation des jeunes locaux et intégration de jeunes réfugiés dans la ville de Djibouti - formation et montage de projets (nombre des bénéficiaires des AGR)	-	-	80
	Formation	Formations techniques et professionnelles en étroite collaboration entre le SEAS, MENFOP et le SEJS	-	-	107
		Formation sur l'entrepreneuriat pour les jeunes des régions de l'intérieur en étroite collaboration avec l'OIM (nombres des jeunes formés)	-	-	40
Formation sur le principe de l'ESS pour les jeunes (nombre des jeunes formés)		-	207	70	

I. EVOLUTION DE LA PAUVRETE : INDICATEURS EDAM4- 2017

- Seuil de pauvreté extrême : 111 130 FD (en 2012 : 169 137 FD)
- Seuil de pauvreté globale/ 150 565 FD par an/adulte.
- Les ménages à Djibouti-ville consacrent 39 % de leur consommation par habitant à l'alimentation et il n'existe pas des disparités significatives entre les ménages vivant dans différents arrondissements.

Ce pourcentage est encore plus élevé pour les ménages des régions de l'intérieur et dans les zones rurales.

Les dépenses de consommation non alimentaire par habitant sont deux fois plus élevées à Djibouti ville (61%) que dans les régions de l'intérieur (52%) et les zones rurales dans les régions (44%), principalement en raison des loyers et des dépenses d'électricité et d'eau dans la capitale.

- La pauvreté extrême et pauvreté globale : le taux de pauvreté extrême est estimé à 20,8% en 2017 (en 2012 41,9 % et 42,2 % en 2002) pour l'ensemble du pays. Il y a lieu de constater que le taux de pauvreté extrême a été divisé en deux en 5 ans.

Comme lors des enquêtes précédentes, il y a un réel écart de bien-être entre la capitale et les autres régions. A Djibouti-ville, le taux d'extrême pauvreté est estimé à 13,3% (30,6% en 2012 et 34,7% en 2002), alors que dans les autres régions, il est presque trois fois plus élevé que le taux national : 44,6%. En 5ans, le taux de pauvreté extrême à Djibouti-ville a diminué de 43,5%. Mais 41,7% et 34,1% des pauvres extrêmes du pays se concentrent dans les 4ème et 5ème arrondissements.

En utilisant un seuil global de pauvreté, la proportion de la population considérée comme pauvre augmente considérablement. Dans l'ensemble du pays 35,3% ne sont pas en mesure de couvrir leurs besoins alimentaires et non alimentaires. En région, ce taux est encore plus élevé avec 59,3%.

- Profil des Pauvres : Les ménages pauvres représentent 20,8% de la population djiboutienne avec un niveau de consommation au-dessous de 111 130 FD annuels (par équivalent adulte).
- Les derniers résultats de l'EDAM 4 montrent que le phénomène de la pauvreté extrême est surtout un phénomène rural. Dans l'ensemble de Djibouti, la population rurale représente 15%, mais plus de la moitié de la population entrant dans la catégorie de pauvreté extrême (PE) s'y trouve.
- Dans les villes, la pauvreté extrême se rencontre en majeure partie parmi les populations flottantes issues de l'exode rural: populations nomades qui ont perdu tout ou une partie de leur cheptel à cause des crises récentes (sécheresses, changements climatiques, cyclone Sagar, migrations). Mais cette pauvreté est aussi corrélée avec d'autres facteurs : la faible

accumulation du capital humain limite la capacité des individus à se développer économiquement. Environ 85% des adultes de la population en situation de pauvreté extrême n'ont aucune éducation. Seuls 23% de cette population ont atteint le niveau primaire.

- Ces constats ont amené le SEAS à lancer, dans les prochains jours, 3 enquêtes exhaustives avec ses partenaires institutionnels et techniques et financiers :

- Enquête sur les déterminants des déplacements internes des populations, avec l'OIM

- Enquête sur l'impact des inondations sur le développement humain : compléter le travail réalisé initialement et mettre en place un plan de relèvement, de reconstruction et de développement, avec le PNUD, d'autres membres du SNU et la Banque Mondiale.

- Etude pour la construction d'un Indice de la Pauvreté Multidimensionnelle, avec le PNUD.

- Au niveau du travail de terrain, le SEAS a développé des axes de coopération interinstitutionnels, notamment avec le ministère délégué chargé de la Décentralisation pour les projets implantés dans les régions, la Santé, la Femme et la Famille, l'Education et la formation pour les programmes de nature transversale.

II. LA SNPS COMME CADRE STRATEGIQUE

La stratégie nationale de protection sociale, qui s'étale sur la période 2018-2022, s'inscrit dans la dynamique de transformation sociale en s'adressant aux deux catégories les plus vulnérables de la société :

- celles qui ne bénéficient d'aucun revenu ou dont le revenu ne suffit pas à couvrir ses besoins essentiels (ménages, enfants, personnes âgées et personnes handicapées) et l'accès aux services essentiels ;

-et celles qui, même en bénéficiant d'une couverture sociale contributive, risquent de basculer dans la pauvreté et de perdre leurs acquis en raison de la survenance de risques imprévus.

Pour réaliser ces deux objectifs stratégiques, la protection sociale doit viser la construction d'une société de bien-être sur le long terme tout en veillant à satisfaire les besoins de résilience des citoyens sur le court et moyen termes.

Suivant cette logique, et conformément à l'engagement du pays dans la réalisation des objectifs du développement durable, la stratégie nationale de protection sociale s'est appropriée les garanties figurant dans la recommandation 202/2012 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) créant les Socles nationaux de protection sociale tout en les adaptant au contexte djiboutien et en les combinant avec des programmes complémentaires de protection sociale.

A la lumière de cette complémentarité voulue parce qu'elle correspond le mieux au contexte national, quatre axes ont été dégagés :

AXE 1 : Le droit à la sécurité alimentaire pour les ménages en dessous du seuil de pauvreté national

AXE 2 : La garantie de revenu pour les enfants vivant dans des ménages en situation de pauvreté aigue

AXE 3 : La garantie de revenu pour les personnes âgées dépourvues de revenu et les handicapés dans l'incapacité de travailler

AXE 4 : La garantie de revenu pour ceux qui en sont dépourvus en raison d'accidents de la vie (accidents du travail, maladies professionnelles, licenciements économiques,...).

Ainsi, la Stratégie est conçue pour traiter dans une démarche fondée sur le droit les priorités du pays et offrir aux populations vulnérables un paquet intégré de transferts garantis et de services essentiels pour les éligibles à l'assistance sociale et les personnes en rupture occasionnelle ou définitive avec la sécurité sociale.

Pour atteindre les résultats qui sont attendus de leur mise en œuvre, ces axes doivent être fondés sur le ciblage le plus équitable possible des bénéficiaires, susciter des réformes propres à en accroître l'opérationnalité et s'inscrire dans un cadre juridique ouvrant la voie à leur universalité. Ils doivent être également accompagnés de la poursuite des filets de sécurité pour

faire face aux chocs occasionnels et du développement des programmes d'inclusion socio-économique appelés à assurer l'autonomisation socio-économique des populations en situation de précarité et leur sortie durable du cercle vicieux de la pauvreté.

La réussite de la stratégie sera d'autre part fonction d'une forte coordination génératrice de synergies entre tous les partenaires et d'une stratégie de suivi-évaluation de sa progression sur la voie de l'inclusion socio-économique des bénéficiaires.

Elle sera, d'autre part, tributaire d'une architecture transparente et prévisible du financement de la stratégie pour assurer sa durabilité et son appropriation par toutes les composantes de la société.

Le document global de la Stratégie Nationale de Protection Sociale, adopté sur une base consensuelle, a pour ambition de servir de cadre de référence à l'ensemble des acteurs pour en réaliser les objectifs et en maximiser les impacts.

I. ACCES AUX DROITS ELEMENTAIRES

A. Le programme national de solidarité famille (PNSF)

	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Programme National Solidarité Famille- PNSF (nombre des ménages)	250	3362	3362

Lancé par le Président de la République, en janvier 2016 à Damerjog, le Projet s’inscrit dans sa volonté politique de « **construire une société plus juste et solidaire** ».

Dès la fin de l’année 2017, le PNSF est devenu un projet phare du SEAS grâce à sa capacité de fédérer plusieurs programmes sociaux.

A l’heure actuelle, il permet à 3362 ménages (17 482 individus environ) de bénéficier d’un transfert monétaire de 30 000 FDJ/ ménage /trimestre.

Répartition géographique des ménages bénéficiaires

REGION	S-PREFECTURE	
ARTA	DAMERJOG	250
ALI SABIEH	ALI ADDEH	812
DIKHIL	YOBOKI	683
TADJOURAH	DORRA	865
OBOCK	ALAILI DADA	752
TOTAL GENERAL		3362

Ce programme comporte en son sein trois composantes : (i) Un transfert monétaire effectué une fois par trimestre, (ii) un suivi évaluation du programme réalisé auprès des bénéficiaires trimestriellement, et enfin (iii) la mise en place des mesures d’accompagnement c’est-à-dire un ensemble d’activités relatives à la sensibilisation et l’encadrement des ménages bénéficiaires du programme.

Le transfert monétaire est la première composante de ce programme et consiste à aider les ménages souffrant de pauvreté extrême à améliorer leur consommation actuelle et à faire face aux chocs saisonniers, tout en favorisant de nouvelles opportunités d’amélioration durable de leurs conditions de vie.

Les mesures d'accompagnement sont, quant à elles, réalisées par l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes (l'UNFD). À cet effet, une convention de collaboration a été signée entre le SEAS d'une part et l'UNFD d'autre part. Ces mesures d'accompagnement sont un ensemble d'opérations/interventions sur des thématiques : la nutrition et la santé de la mère et de l'enfant, l'éducation parentale et l'éducation des enfants et enfin le développement des opportunités. Ces mesures d'accompagnement contribuent également à améliorer les connaissances et la promotion des bonnes pratiques en milieu rural

Pour mener à bien cette composante du PNSF, L'UNFD s'est appuyée sur ses structures de relais tels que les Comités de Gestion Communautaire composés des acteurs et leaders communautaires. Dans les localités n'ayant pas de CGC, l'UNFD a identifié des agents de proximité au sein des associations locales qui ont joué les différents rôles de facilitatrices, superviseuses et mères conseillères.

Pour la réussite de ce programme, le SEAS a mobilisé des équipes qui ont effectué des opérations de transfert monétaire, de suivi-évaluation, d'enrôlement biométrique et des séances d'information et de sensibilisations pour les mesures d'accompagnement en partenariat avec les ministères de l'Intérieur, du Budget, de la Défense et de l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes pour les mesures d'accompagnement.

Il s'agira, pour le SEAS, de mobiliser davantage les autres partenaires gouvernementaux pour la mise en place des programmes conjoints multisectoriels axés sur l'accès à l'éducation et à la santé, la protection de l'environnement, l'hygiène et l'assainissement,...

Les constats empiriques réalisés ont montré que les transferts effectués dans le cadre du PNSF ont un impact positif :

- ☑ sur **les ménages** car ils leur permettent de bénéficier d'un revenu minimum régulier et prévisible, augmentant la consommation alimentaire en réduisant l'insécurité alimentaire. Les recours à des stratégies néfastes telles que les ventes des actifs sont réduits.
- ☑ **Au niveau communautaire**, les impacts sont également visibles. Les transferts aident à la création d'actifs productifs au niveau de la communauté et génèrent des retombées quant à la stabilisation des populations.
- ☑ **Au niveau macro et politique**, les transferts stimulent la demande globale et redynamisent l'économie. Derrière les transferts sociaux, il y a une volonté de redistribuer la croissance économique et de créer une société plus juste.

Ces mêmes constats d'impact du projet ont d'ores et déjà permis au SEAS d'envisager sereinement l'extension du projet.

En effet, un don de 8 Millions d'Euros sur le Fonds fiduciaire européen permettra à 4000 ménages d'en bénéficier en milieu urbain.

Tirant les conséquences de la prédominance de l'extrême pauvreté en milieu rural, le SEAS bénéficiera très bientôt d'un don de 15 Millions de Dollars devant servir à couvrir les besoins de 5000 ménages en milieu rural.

L'objectif du Secrétariat d'Etat chargé des Affaires Sociales est de porter à moyen terme le nombre total des bénéficiaires du programme à 16 000 ménages, soit environ 83 200 individus sur tout le territoire de la République.

Grâce à l'action de suivi-évaluation continue du PNSF par les services du SEAS, il est apparu nécessaire de :

- ➔ Prévoir un exercice d'évaluation de la situation de la malnutrition aigüe globale en milieu rural et conjointement avec une étude sur la sécurité alimentaire pour faire une analyse causale et approfondie d'ici le début de l'année 2019 en collaboration avec l'UNICEF pour combler l'absence des données depuis 2013-2014.
- ➔ Continuer à suivre l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les cinq chefs-lieux des régions de l'intérieur et étendre ce suivi aux marchés des sous-préfectures de chaque région.
- ➔ Lancer une étude de marché en milieu rural pour évaluer la faisabilité de l'introduction du cash et renforcer les marchés locaux comme mesure d'accompagnement pour soutenir la mise en œuvre du programme de transfert de cash et de bons dans les zones géographiques appropriées.
- ➔ Relancer et maintenir l'assistance alimentaire inconditionnelle en milieu rural pendant la période de la saison chaude (Juillet et Septembre 2018) afin de soutenir l'amélioration du niveau de statut de sécurité alimentaire des ménages sur la base des critères de sélection bien définis basés sur les résultats de l'actuelle évaluation (FSMS Mai 2018) et envisager un programme de supplémentation nutritionnelle pour les enfants de moins de 5 ans avec l'ADDS.
- ➔ Renforcer davantage la collaboration PAM et SEAS dans le domaine de la protection sociale et avec une stratégie claire et bien développée dans le temps pour les transferts des bénéficiaires GFD du PAM vers le PNSF du SEAS.

B. Santé et Accès aux Soins

Année	2017	2018
Programme Assistance Sociale Santé- PASS (nombre des ménages)	14 746	17 952

Le Secrétariat d'Etat chargé des Affaires Sociales est chargé, comme le dispose la loi sur l'AMU, d'identifier les populations éligibles au programme d'assistance sociale de santé et d'assurer le financement de l'offre de soins.

Le programme d'assistance sociale de santé (PASS), lancé en 2016 à l'initiative du Président de la République, vise à assurer une couverture d'assurance maladie aux ménages djiboutiens pauvres pour qui les soins de santé restent encore inaccessibles. Ces ménages éligibles dans le cadre du PASS se trouvent à la fois en milieu urbain et rural.

- **Population cible**

Le programme vise **3 types** de catégories : **les ménages extrêmement vulnérables, les personnes à besoins spéciaux** et enfin **les personnes âgées pauvres**.

- **Critères d'éligibilité pour chaque groupe cible**

Deux critères fondamentaux sont pris en compte pour définir l'éligibilité des ménages pauvres :

- Le critère de la nationalité
- Le critère de la pauvreté

D'autres critères spécifiques sont appliqués à chaque groupe cible en plus de ces 2 critères fondamentaux.

- **Bénéficiaires et cibles en termes de ménages et individus pauvres par année**

2017

L'**effectif des ménages** bénéficiaires de la couverture d'assurance maladie s'est établi à **14 663**, soit l'équivalent de **36953** individus bénéficiaires. Un effectif de **13571 ménages** en milieu rural a été enregistré par la CNSS.

2018

Les estimations prévues pour l'**année 2018** sont de 19 931 ménages bénéficiaires, soit l'équivalent de **80 147** individus bénéficiaires du PASS.

L'**effectif réel** des ménages bénéficiaires du PASS a toutefois atteint au cours du premier semestre de l'**année 17 079**, soit **43 110** individus bénéficiaires répartis **sur l'ensemble du territoire national**.

En un semestre, nous pouvons ainsi constater une évolution des bénéficiaires du programme PASS, aussi bien au niveau des individus que des ménages. En effet, par rapport à 2017,

l'effectif supplémentaire des **ménages bénéficiaires** en milieu rural en 2018 est de **370** ménages ruraux.

Tableau 1 : Répartition géographique des effectifs bénéficiaires (individus et ménages) du PASS

	2017			2018 (janvier-juillet)			
	Rural	Urbain	Effectif total	Rural	Urbain	Effectif total	Prévisions 2018
individus	34714	2239	36953	35993	7117	43110	80147
ménages	13571	1092	14663	13941	3138	17079	19931

Source: Base de Données CNSS. Décembre 2017- juillet 2018

► Il convient de signaler ici que le FSS-AMU (organe de financement du PASS) a été créé le 5 février de l'année 2014. Les résultats ainsi enregistrés en si peu de temps sont donc importants et susceptibles d'évoluer rapidement pour peu que les moyens disponibles progressent parallèlement.

► Mais il est tout aussi important de remarquer que la cible ultime du PASS est la population vivant en situation d'extrême pauvreté estimée par l'EDAM-4 à 104 162 ménages. Pour prétendre à la couverture totale de cette population, le SEAS devrait disposer d'effectifs et de moyens logistiques et financiers plus conséquents.

- **Zones d'intervention**

Le programme PASS est un programme national qui propose la couverture d'assurance maladie à l'ensemble de la population vulnérable qu'elle soit localisée en milieu rural ou urbain.

Dans le tableau ci-dessous, il s'agit des bénéficiaires du PASS en **milieu urbain** identifiés par le SEAS comme individus ou ménages éligibles. Bien que ces listes proviennent de différentes sources, les individus et les ménages qui ont été identifiés sont tous enregistrés dans le Registre Social.

Tableau 2 : Source de provenance des effectifs bénéficiaires du PASS en milieu urbain

SOURCES DES DONNEES	EFFECTIFS
DOLÉANCES ENFANTS HANDICAPÉS – MFF	28
DOLEANCES GUICHETS SOCIAUX	1808
LISTE DIWAN AZ ZAKAT	95
LISTE ISSUE DU REGISTRE SOCIAL	67
LISTE SPONTANEE PERSONNES VENUES AU SEAS	28
LISTE UNFD/GUICHET SOCIAL/MFF	32
LISTES TRANSMISES PAR LA MAIRIE	56
LISTE COUPON ALIMENTAIRE URBAIN (phase de lancement en 2016)	895
LISTE PERSONNE POUPONNIERE DARYEL	26
Total général	3035

Nous remarquerons dans ce tableau l'importance désormais acquise par les Guichets Sociaux comme première source de provenance des bénéficiaires des projets sociaux.

- **Identification des groupes cibles**

Les groupes cibles sont identifiés à travers le Registre Social sur la base des critères définis pour chaque programme cible. Les doléances issues des guichets sociaux alimentent les données du Registre Social. Au cours de cette phase d'identification, le SEAS travaille de concert avec les autorités et élus locaux et en coopération avec le Ministère délégué en charge de la Décentralisation.

- **Défis**

Actuellement, les principales difficultés rencontrées se situent au niveau **de la prise de contact** avec les personnes éligibles et la **définition du statut de vulnérabilité**, notamment à travers le PMT.

En effet, le plus grand défi est de pouvoir contacter d'une part les personnes et ménages éligibles au programme afin qu'ils puissent en bénéficier et, d'autre part, de recontacter les bénéficiaires du PASS afin qu'ils puissent prendre part à l'enrôlement biométrique.

Pour pallier ces difficultés, il a été décidé de mener des activités de sensibilisation afin que la population se présente spontanément et sur la base du volontariat pour prendre part à la dernière étape du processus, à savoir l'enrôlement biométrique.

Le SEAS saisira cette opportunité afin de mettre à jour la base de données en menant des activités conjointement avec la CNSS mais aussi avec Diwan Al-Zakat. Ce dernier bénéficie, en effet, d'une assise communautaire dans les quartiers et auprès de la population et peut appuyer le SEAS dans la recherche des ménages et individus éligibles.

- **Perspectives pour l'enregistrement des bénéficiaires du PASS**

Tableau 3 : Prévisions pour les effectifs cibles et bénéficiaires (2017-2018)

Les prévisions des bénéficiaires pour l'année 2018 s'annoncent comme suit :

bénéficiaires		2017	2018	2019
ménages	prévision	14 848	19 931	25 015
	limite inférieure	11 442	11 514	10 594
	limite supérieure	18 254	28 348	39 436
individus	prévision	52 190	80 147	107 999
	limite inférieure	33 458	33 856	28 791
	limite supérieure	70 924	126 441	154 568

Source: SEAS 2018

Remarque :

Le Fonds de Solidarité Santé de l'assurance maladie universelle (qui finance le PASS) est alimenté par :

- les subventions annuelles de l'État ;
- une contribution de l'organisme gestionnaire de l'assurance maladie obligatoire (AMO)
- les cotisations et contributions des micro-assurances issues des mutuelles, des microcrédits et organisations communautaires ;
- les participations et tickets modérateurs dus par les bénéficiaires;
- les dons et legs ;
- les revenus des placements effectués par le Fonds de Solidarité Santé.

Le décret n°2014-156/PR/NITRA définissant la mission et la provenance des ressources censées alimenter le Fonds, ne fixe inopportunistement pas le montant de l'apport de chaque organisme contributeur. Ce vide juridique entraîne des carences majeures dans la collecte de la contribution et impacte négativement l'efficacité du Fonds dans le financement du PASS.

II. LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Année	2016	2017	2018
ASEH élèves-étudiants	11	61	86
ASERI-ASVD (nombre d'étudiants)	800	1 703	1 925

- **ASEH élèves et étudiants**

Le Secrétariat d'État chargé des Affaires Sociales, en étroite collaboration avec le **Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle**, a mis en œuvre un projet d'assistance sociale en faveur des lycéens à besoins spéciaux en situation de précarité et de vulnérabilité.

Par conséquent **l'allocation mensuelle de 15000 FDJ qui leur est allouée**, est destinée à permettre à ces lycéens de subvenir à leurs besoins élémentaires et à compenser les coûts additionnels que doivent supporter ces élèves en situation de handicap dans leur scolarité. Pour la rentrée 2017-2018, 86 élèves et étudiants à besoins spéciaux vont devoir bénéficier d'un minimum monétaire leur permettant de poursuivre leur scolarité avec sérénité.

Le programme de bourses en faveur des lycéens handicapés a donné, dans l'ensemble, des résultats probants, en ce sens que sur 27 élèves 22 ont été reçus au Bac (17 en Bac Pro et 5 en Bac général), soit un taux de réussite de 80%. Sur les 50 élèves restants, 3 seulement n'ont pas été admis dans les classes supérieures.

- **ASERI-ASEVD élèves et étudiants**

Le Secrétariat d'Etats aux Affaires Sociales en collaboration avec le **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** à travers l'Université de Djibouti a reconduit pour la 6^{ème} année consécutive le programme d'assistance sociale destiné aux étudiants pauvres et vulnérables issus des régions de l'intérieur et de la ville de Djibouti (ASERI/ASEVD). Pour l'année 2017/2018, l'effectif des étudiants bénéficiaires est passé de **1701 à 1925**.

Concernant le milieu de provenance, 60% des parents des étudiants bénéficiaires du projet ASERI résident actuellement dans un milieu urbain et 40% résident dans un milieu rural.

Le programme a donné des résultats significatifs pour la réussite des étudiants en troisième année de licence(L3). En ce sens 40% d'entre eux ont réussi leur licence avec une mention bien et 50% ont été admis avec mention passable.

- **Éducation spécialisée des Enfants déficients**

Dans le cadre de l'intégration scolaire des enfants atteints de déficiences (mentale, autisme, trisomie), le **MENFOP**, en collaboration avec le **Secrétariat d'État chargé des Affaires**

Sociales, a mis en place un système d'enseignement spécial fournissant à ces enfants (âgés entre de 6 à 11 ans) un soutien adéquat afin qu'ils puissent s'épanouir pleinement dans la société.

A cet effet, le SEAS a sollicité l'appui de **l'ISESCO** car l'enseignement prodigué à cette catégorie de la population est d'une complexité qui requiert une assistance technique étrangère compte tenu de l'absence de méthodes pédagogiques et d'instructions adaptées ainsi que de l'extrême diversité des situations du handicap (un retard de développement, des troubles de comportement, des troubles de l'apprentissage et du langage).

D'après l'évaluation globale faite par les formateurs, un changement notable a été constaté au niveau des apprenants tant sur le plan comportemental que sur le plan éducatif et ce en l'espace de quelques mois. Certains élèves ont acquis un niveau de connaissance acceptable en dépit de leur handicap. D'autres connaissent cependant de graves et persistantes difficultés.

A la rentrée 2017/2018 16 élèves poursuivaient leur scolarité dans cette école et 14 autres élèves sont attendus pour l'année scolaire 2018/2019. Pour atteindre les objectifs escomptés et offrir à ces élèves une éducation de qualité, il convient de recruter au moins deux enseignants spécialisés. .

Enfin le ressenti des parents vis-à-vis de l'école est globalement positif sur la qualité de l'enseignement et le bien être de leur enfant.

- **Programme d'automatisation des Parents des enfants à besoins spéciaux (EABS)**

Depuis mars 2017, le SEAS a pris en charge l'éducation et la formation de 16 enfants à besoins spéciaux issus de familles pauvres et/ou vulnérables des différents quartiers de Djibouti-ville et de la banlieue de Balbala.

Le programme est réalisé en étroite collaboration avec le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFOP) dans le centre national d'apprentissage des personnes à besoins spéciaux où le SEAS souhaite mettre en place un programme d'autonomisation des parents de ces enfants.

L'objectif est de créer pour ces parents des activités génératrices de revenus dans l'optique d'améliorer leur situation socio-économique et réduire leur degré de vulnérabilité.

Un travail préalable d'identification des besoins de ces parents a été initié par une équipe de SEAS et les besoins de cette population se déclinent comme suit :

- Renforcement de leurs activités initiales
- Formation en couture & cuisine et mise à disposition des matériels pour exercer
- Création de petites activités (telles qu'une petite échoppe)
- divers

Le coût total estimatif de ce programme s'élève à **5 500 000DJF** et 18 parents en bénéficient.

- **Personnes handicapées**

La loi n°207/AN/17/7ème portant promotion et protection des droits des personnes à besoins spéciaux est l'aboutissement de longs mois de réflexion et le fruit d'une étroite collaboration avec le RNPH. Cette loi ambitieuse entend couvrir tous les aspects de la vie des personnes handicapées : accès aux soins, à l'éducation, à l'emploi et la formation , au logement, aux transports et aux bâtiments publics .

Dès la parution de la loi, le SEAS s'est attelé à l'élaboration des textes d'application. Il fallait pour cela connaître d'abord la population handicapée pour prioriser ses besoins et en estimer le coût de la mise en œuvre. Sachant que la concrétisation de la loi a un coût important, il s'agira de concevoir les textes d'application, de façon progressive, en fonction des priorités dégagées et des dispositions budgétaires afin de garder sa crédibilité à l'action publique et éviter de créer de faux espoirs.

A cet effet, et en collaboration avec le ministère délégué chargé de la Décentralisation, le SEAS a diligenté une enquête de dénombrement qui a permis de disposer, **pour la première fois d'un profilage détaillé des personnes handicapées et d'une cartographie de leur présence sur le territoire national.**

Il ressort de l'enquête que le nombre des personnes handicapées est estimé à 10 040 personnes, soit 1,1% de la population de Djibouti. Par type d'handicap, 37% présentent un handicap physique 24% une déficience visuelle 7% une déficience auditive, 15% un polyhandicap 12% un déficit mental et 3% un déficit psychique.

Sur la base des résultats de ce dénombrement, il a été décidé de réaliser des études complémentaires notamment une enquête sur la sévérité du handicap à Djibouti dans le cadre d'un projet d'**appui à l'inclusion des personnes handicapées à Djibouti**, d'un montant de 400 000 USD.

Ce projet saisira les opportunités existantes, notamment le mouvement général du gouvernement de faire de la promotion du droit des personnes handicapées une priorité et d'autre part l'existence d'un réseau national des personnes handicapées engagées pour contribuer au développement d'une politique et au renforcement des capacités pour asseoir cette dynamique.

Des consultations ont eu lieu entre le SEAS, désigné point focal gouvernemental du projet, le ministère de la Femme et de la Famille, le RNPH et 3 agences des Nations Unies (PNUD, UNICEF et UNFPA) pour discuter des priorités à considérer dans le cadre de ce projet et des moyens à mettre en œuvre pour couvrir le gap dans le domaine de la réalisation des droits des personnes handicapées à Djibouti.

Il est attendu, sachant que ce projet a été conçu sur une base participative, que l'Agence Nationale des Personnes Handicapées (ANPH), créée par le décret n° 2018-293/PRE, se joigne au processus de mise en œuvre du projet. Cet établissement public a en effet pour objet de promouvoir la participation, l'intégration et l'égalité des chances des personnes handicapées et ce dans tous les domaines de la vie sociale.

• Personnes âgées

Avec l'adoption de la **loi n°209/AN/17/7ème L relative à la promotion et la protection des droits des personnes âgées**, Djibouti offre l'exemple d'une nation solidaire de ses aînés et soucieuse de leur bien-être. La loi consacre en effet une sollicitude et l'élève au rang de droit, comme préconisé par la stratégie nationale de protection sociale 2018-2022.

En attendant la promulgation des textes d'application à l'élaboration desquels s'attelle le SEAS, le texte de la loi n°210/AN/17/7ème L portant création d'un centre d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées est venu apporter une solution aux personnes âgées pauvres et vivant seules. Le SEAS a entrepris diverses démarches auprès des partenaires bilatéraux pour terminer l'exécution déjà entamée du bâtiment dédié et financer l'acquisition des équipements spécialisés. Une formation accélérée du personnel de prise en charge et d'accompagnement est prévue pour assurer le fonctionnement du Centre sitôt achevé.

Il faut rappeler, également dans ce contexte, que les deux programmes les plus importants de la politique sociale nationale bénéficient de manière conséquente aux personnes âgées. Ainsi, 20% des bénéficiaires du PNSF urbain sont des personnes âgées et près de 3% des effectifs du PASS sont des personnes âgées en possession de cartes d'Assurance Médicale Universelle.

III. MESURES CONJONCTURELLES D'APPUI A LA RESILIENCE

Année	2016	2017	2018
Transfert monétaire via la téléphonie mobile - coupons alimentaires (nombre des ménages)	3 500	3 730	3 730
Projet filets sociaux Nutrition/HIMO (Nombre des ménages)	5 685	7 000	8 632
Appui aux victimes du cyclone Sagar et autres sinistrés (nombre de familles)	137	412	2 892
Aides ponctuelles aux familles ou individus vulnérables (rations alimentaires, médicaments, chaises roulantes, ...)	124	500 f	13 168
Distributions généralisées des habits, des vivres et viandes pendant le Ramadan et l'EID	38 526	30 014	24 293

A. Transfert monétaire via téléphonie mobile- coupons alimentaires

Le programme de transfert monétaire via la téléphonie mobile dans les zones urbaines a permis de stabiliser l'insécurité alimentaire au niveau des poches de l'extrême pauvreté et de concourir à l'éradication de la malnutrition dans les quartiers et dans la ville de Djibouti. L'injection de liquidités dans les différents quartiers de la ville a pour objectifs de stimuler l'économie locale.

Ce programme, en vigueur depuis 2012, a pris une ampleur importante depuis cette année en pérennisant l'assistance en 7 mois avec un suivi des familles à l'aide du registre social ainsi qu'une mise à l'échelle de la zone d'intervention du programme.

Plus de 18 760 bénéficiaires (72% à Balbala et 28% en Boulaos) ont été assistés dans 20 quartiers de la ville de Djibouti.

B. Projet filets sociaux Nutrition/HIMO

Le programme intégré d'assistance sociale en faveur des ménages pauvres et vulnérables combine un volet d'emploi à haute intensité de main d'œuvre dans des travaux publics et un volet de lutte contre la malnutrition maternelle et infantile. Les objectifs sont : (i) de répondre directement aux besoins des plus démunis en constituant un instrument de filet de sécurité sociale capable de les protéger contre les chocs liés aux manques de revenus et en réduisant au strict minimum le risque de fragilisation de la formation du capital humain par la déscolarisation des enfants, le recours insuffisant aux soins de santé et les régimes alimentaires déficients et (ii) de réduire la vulnérabilité du capital humain, notamment celle des enfants, des femmes enceintes et allaitantes des ménages bénéficiaires.

Les ménages avec une femme enceinte, une femme allaitante ou un enfant de moins de 2 ans sont éligibles à ce programme dans 13 zones d'intervention. A ce jour, plus de 8600 familles ont bénéficié directement de ce programme

C. Appui aux victimes du cyclone Sagar et autres sinistrés

Le Cyclone Tropical Sagar a frappé Djibouti les 19 et 20 mai 2018, occasionnant dans son passage de fortes pluies diluviennes et de graves inondations dans la ville de Djibouti.

Environ cinquante pour cent de la ville de Djibouti, où vivent quelque 150 000 personnes, a été durement touchée par les crues soudaines et des pluies abondantes.

Des évaluations sectorielles des dommages et des pertes ont été réalisées avec l'appui des partenaires au développement notamment les agences Onusiennes et la Banque Mondiale. Ces évaluations ont montré que les dégâts causés par le cyclone Sagar en matière d'infrastructures (eau, assainissement, électricité, ...), des biens et services publics (Routes, Réseau et télécommunication, Centre de développement communautaire - CDC,...) et des moyens de subsistance et production (agricultures maraichères,...) ont été lourds.

Le gouvernement djiboutien et la communauté internationale ont décidé de se mobiliser pour porter assistance aux populations affectées dans une logique de lien entre urgence, réhabilitation et développement ainsi que de soutien à la résilience des populations affectées.

- **Etape 1** : le ciblage des populations sur la base des études et de contacts, de proximité ;
- **Etape 2** : le transfert monétaire et la prise en compte de l'environnement dans le soutien à la résilience des populations.

Au cours du passage du cyclone, le Gouvernement a assisté plus de 2000 ménages ? soit 11 000 individus en leur fournissant des kits alimentaires et non alimentaires pour répondre aux besoins urgents de relèvement.

D. De l'Appui ponctuel vers les kits d'urgence et de sécurité alimentaire

Au vu des résultats et types de doléances des guichets sociaux dans les arrondissements de Djibouti et Balbala, le SEAS avec le concours de ses partenaires ne cesse d'œuvrer en vue de systématiser les appuis alimentaires et non alimentaires aux populations vivant dans les quartiers où on constate la présence de poches de pauvreté extrême. Depuis, un kit d'urgence et de résilience a été distribué à ces familles (16 000 familles).

Les bénéficiaires de ces appuis sont issus du registre social à travers les guichets sociaux. Cette assistance urgente permet d'un côté de stabiliser la consommation alimentaire dans les familles après un choc exogène et de l'autre côté de renforcer leur résilience face aux crises.

IV. GOUVERNANCE DES POLITIQUES DE SOLIDARITE

A. GPPS

Le groupe a été créé en février 2017 pour la coordination des interventions, l'harmonisation du ciblage, le partage des informations et des bonnes pratiques avec l'objectif de pérenniser les actions et le suivi-évaluation de la politique de protection sociale.

Il répond au défi du manque d'une plate- forme d'échange et de concertation entre les acteurs de la protection sociale.

B. Comité Technique National de Suivi-Evaluation

Le comité national multisectoriel de suivi-évaluation est chargé du suivi des études socio-économiques réalisées par le SEAS et de l'évaluation des rapports des groupes de la stratégie nationale de protection sociale 2018-2022 et de consolider, notamment, les rapports de restitution trimestriels des groupes de résultats, prévus par la stratégie, avant de les transmettre au comité de pilotage accompagnés des indicateurs de performance.

Le comité de suivi-évaluation assurera, dans ce contexte, (i) la préparation du calendrier de suivi-évaluation et sa mise à jour, (ii) la mise en œuvre du plan de mesure des performances des partenaires,(iii) la mesure de l'impact de la SNPS sur les bénéficiaires en adéquation avec les objectifs de la SCAPE, des stratégies nationales et plans sectoriels et (iv) la consolidation de la culture de suivi-évaluation auprès des intervenants de la SNPS.

Il s'appuiera pour cela sur la DISED et les entités productrices de statistiques et d'indicateurs de suivi-évaluation des ministères impliqués dans la SNPS tant à l'échelle centrale que régionale et locale.

Le comité sera appelé à procéder à une évaluation des résultats à mi-parcours et à la fin des programmes et projets de lutte contre la pauvreté qui auront été développés dans le cadre de la SNPS 2018-2022.

Le comité de suivi-évaluation est composé des représentants, familiarisés avec les instruments de suivi-évaluation, du SEAS, des ministères sectoriels, du SNU, des PTF et des universitaires-chercheurs.

C. Le Registre Social : outil de coordination pour l'harmonisation des aides

- ➔ Plus de 57200 ménages sont enregistrés dans la base de données du registre social, en termes de population ce chiffre représente 315 816 individus.
- ➔ 12% des ménages enregistrés dans le registre social sont issus des régions de l'intérieur contre 88% à Djibouti ville.
- ➔ Sur la totalité des ménages enregistrés, 38% sont pauvres.
- ➔ 26064 ménages ou personnes bénéficient d'un programme d'assistance sociale. Ce chiffre ne prend pas en compte les aides d'urgence, les aides aux sinistrés, les aides ponctuels ainsi que les programmes de développement des opportunités d'emploi.
- ➔ Plus de 25147 aides (distribution de vivres, appui aux victimes du cyclone Sagar, des incendies, et autres) ont été octroyés dans le cadre d'une assistance d'urgence.
- ➔ Sur les 12% des ménages issus des régions de l'intérieur qui sont dans le registre social, plus de 60% sont considérés comme pauvres.
- ➔ 44 509 individus qui appartiennent à 9567 ménages, disposent d'un Numéro identifiant unique social. 53% des personnes qui ont un NIUs sont âgés de moins de 18ans et 50% sont des femmes.
- ➔ ► 4091 personnes ont déclaré présenter un handicapé et plus de 1310 personnes sont âgées de 65 et plus.

D. Partenaires du SEAS

Tableau récapitulatif de partenariat entre le SEAS, le Partenaire au développement, les sectoriels et les ONGs

	Partenaires	Objet De collaboration	Accord/Convention	Période de Couverture
Partenariat avec les Ministères	MENSUR (UD)	Dans le cadre du Programme d'assistance aux étudiants des régions de l'intérieur et des étudiants à besoins spéciaux	Signé	2018-2019
	MENFOP	Dans le cadre du programme d'assistance sociale aux élèves handicapés et à la mise en place des cellules d'assistance sociale dans les établissements scolaires	Signé	2016-2019
	Ministère du Budget	Dans le cadre du PNSF pour la distribution des transferts monétaires aux bénéficiaires par les Trésoriers régionaux	Signé	Depuis 2016
	MAEPE-RH	Dans le cadre du projet de renforcement des moyens de subsistances pour la communauté pastorale	Signé	2014-2018
	Ministère des affaires musulmanes, de la culture et des biens Wakfs - Diwane Az Zakat	Dans le cadre de l'enregistrement des bénéficiaires de la Zakat dans le registre social	En cours de finalisation	2018-2022
	Ministère du Travail - CNSS	Convention de partenariat pour l'AMU concernant la population vulnérable	En cours de finalisation	
	MFF/MENFOP/SEJS	Dans le cadre du projet d'alphabétisation des adultes	signé	2017
	Ministère délégué en charge de la décentralisation-MDCD	Convention de partenariat pour la mise en œuvre des actions de développement dans les 5 régions de l'intérieur et dans la capitale (Djibouti ville)	Signé	Juillet 2018
Partenariat avec les partenaires au développement	PNUD	Appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Protection sociale par le recrutement d'un assistant technique permanent	Signé	2018
	Banque Mondiale	Dans le cadre de la préparation de l'extension du PNSF dans le milieu rural, appui au registre social et aux guichets sociaux	En cours de préparation	2019
	Organisation International de la Migration- OIM	Réalisation d'une Etude sur les déterminants des déplacements internes des populations	Signé	2018-2019
	UNICEF	Plan de travail annuel (PTA) dans la protection sociale et appui aux guichets sociaux	Signé	2018-2019
	PAM	Plan de travail annuel (PTA) dans la mise en œuvre d'un programme de transfert quasi-monétaire dans le milieu urbain et renforcement du registre social et des guichets sociaux	Signé	2018-2022
	UNHCR		En cours de préparation	
Partenariat avec les organisations Non Gouvernementales	UNFD	Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du PNSF	Signé	2018
	TICA		En cours de préparation	

V. DEVELOPPEMENT SOCIAL ET AUTONOMISATION

A. Développement des Opportunités d'Emploi

		Type de programmes	Intitulé de l'indicateur	Année 2017	Année 2018	Année 2018
Programmes de développement des opportunités	Opportunités Economiques créées	Projet de promotion de l'emploi des jeunes et de l'artisanat (PROPEJA)	Nombre des jeunes ou femmes ayant monté un projet après avoir eu accès à des formations qualifiantes et à un financement	718	1 998	2 095
		Promotion de l'ESS	Appui à la création de coopératives (nombre de coopératives créées et accompagnées)	4	9	
		Activités génératrices de revenus (AGR)	Accompagnement des ménages en vue de créer des AGR (Nombre de bénéficiaires des AGR)	17	8	
	Autonomisation des jeunes locaux et intégration de jeunes réfugiés dans la ville de Djibouti - formation et montage de projets (nombre des bénéficiaires des AGR)		-	80		
	Nombres des jeunes formés	Formations	Formations techniques et professionnelles en étroite collaboration entre le SEAS, le MENFOP et le SEJS	-	107	217
			Formation sur l'entrepreneuriat pour les jeunes des régions de l'intérieur en étroite collaboration avec l'OIM (nombre des jeunes formés)	-	40	
			Formation sur le principe de l'ESS pour les jeunes (nombre des jeunes formés)	207	70	

Les stratégies d'autonomisation socio-économique sont mises en œuvre et développent des politiques d'intervention innovantes. Au cours de cette année, le SEAS a entrepris de vastes activités dans le cadre de l'autonomisation économique des populations vulnérables. Les programmes de développements des opportunités économiques ont pour principales objectif de permettre de faciliter la transition de l'assistanat vers l'inclusion dans le tissu socio-économique du pays. L'année 2018 a été une année charnière dans la mise en place des moyens et outils de promotion d'emploi. C'est ainsi que le SEAS note plus de deux milles jeunes (dont 72% des femmes) ayant bénéficié des programmes et projets tels que le PROPEJA, les AGR, les coopératives et concourent ainsi selon leur valeur ajoutée à la richesse économique nationale.

Le SEAS en collaboration étroite avec le MENFOP, a réalisé plus de 200 formations techniques au profit des jeunes non scolarisés, etc.

Dans le même contexte, le Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales (SEAS) a lancé une campagne de promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans une perspective de lutte contre l'exclusion, la pauvreté et la précarité des jeunes en République de Djibouti. Cette forme d'organisation d'activités humaines dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur les principe de solidarité, d'utilité sociale et de performance économique a vu la participation de plus 200 jeunes.

B. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES DANS LES REGIONS DE L'INTERIEUR

- **Projet d'appui à la réalisation des infrastructures socio-économiques et à la promotion des activités économiques dans les régions (pariser)**

Ce projet financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et mis en oeuvre en février 2016 par l'ADDIS, a pour principal objectif de développer des infrastructures marchandes qui permettront aux régions de l'intérieur de booster leur tissu économique et ainsi créer des emplois. A l'heure actuelle, plus de 14 équipements socioéconomiques sont en cours de construction tels que l'extension du réseau de distribution d'eau pour les ménages les plus démunis à Arta, la construction d'un centre de formation et d'autonomisation des femmes à Ali Sabieh ou la construction d'un abattoir à Obock.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'orientation stratégique formulée dans les plans de développement des cinq régions. Ainsi, les actions et programmes /projets prioritaires tiennent compte des capacités d'absorption de l'économie et du souci constant de valoriser les investissements publics.

- **Le projet régional « Réponse en développement aux impacts liés aux déplacements dans la corne de l'Afrique »**

Le projet, financé par la Banque Mondiale et exécuté par l'ADDIS, intervient dans les régions de l'intérieur notamment à Obock ville, Holl-Holl et Ali Adde afin de soulager les populations hôtes impactées par la présence des réfugiés.

Le DRDIP regroupe trois pays de la Corne de l'Afrique, à savoir Djibouti, l'Ethiopie et l'Ouganda, qui hébergent collectivement 1 643 884 réfugiés pour une population d'accueil de 2 410 200 habitants. Le DRDIP a été préparé en étroite collaboration avec les agences des Nations Unies qui sont responsables du bien-être des réfugiés.

Toutefois, les bénéficiaires des investissements du projet seront à la fois les communautés d'accueil et les réfugiés. Ainsi, à Djibouti, le projet devra bénéficier à une population totale de 90 634 hôtes et 19 377 réfugiés.

Les investissements (ou sous-projets) peuvent comprendre la construction, la modernisation, la remise en état et l'expansion des services sociaux de base tels que l'éducation, l'approvisionnement en eau, la santé humaine, les routes rurales, les structures de marché et les installations de stockage. Les capacités pour la planification locale et la prestation de services décentralisés seront renforcées.

Ces deux projets d'une importance capitale sont réalisés avec l'appui du Ministère délégué en charge de la décentralisation et les autres Ministères sectoriels concernés. Les effets attendus de ces projets sont nobles et louables car ils vont concourir à l'amélioration des conditions de vie dans les régions. Les indicateurs sociaux, tels que l'accès aux soins, à l'eau, l'éducation, l'électrification, etc...seront améliorés.

VI. PLAN D'ACTION EN FAVEUR DU TRAVAIL SOCIAL

Sous le leadership du Président de la République, **SEM. Ismaël Omar Guelleh**, l'accompagnement des populations fragilisées ou vulnérables vers l'autonomie est l'une des priorités du Gouvernement.

De ce fait, pour une meilleure efficacité et efficience dans l'exécution des programmes prévus par le Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales, l'institutionnalisation du corps des agents appelés « Travailleurs sociaux » est nécessaire pour apporter des réponses aux besoins actuels et aux besoins futurs des institutions de l'action sociale tels que les centres pour les personnes âgées, les crèches pour enfants, les centres pour les personnes handicapées.

Dans ce contexte, et afin de parvenir à une professionnalisation progressive des travailleurs sociaux, un programme de formation théorique et pratique a été élaboré avec l'Institut du Travail et du Service Social en Tunisie. Ce programme sous forme de stage de formation accélérée se déroulera au mois de décembre prochain avec financement de l'UNICEF.

Sur un autre plan, sachant l'importance des contacts des travailleurs sociaux avec la population, une semaine de formation sur la communication pour le Développement (C4D) vient d'être organisée début octobre avec un consultant international et un financement de l'UNICEF.

D'autre part, le SEAS a mis en place un Plan d'Action Sociale de proximité fondé sur les principes de proximité, de solidarité, d'équité et de justice sociale. L'exécution de ce Plan a été confiée sur terrain aux guichets sociaux qui sont appelés à offrir des services de proximité, d'écoute, d'orientation et de satisfaction des besoins fondamentaux des usagers.

Depuis leur ouverture en février 2017, ces guichets, au nombre de 12, sont situés dans l'ensemble de la République de Djibouti (7 à Djibouti ville et 5 dans les régions de l'intérieur).

En termes de résultat et de niveau de performance, nous comptons plus de 14 189 doléances enregistrées en deux années (2017-2018) dont 74% ont reçu déjà une réponse adéquate.

En raison des résultats positifs engrangés, et afin d'optimiser le concept de ces guichets en tant que vitrines sociales pour la société Djiboutienne, le SEAS a cru utile de fédérer les actions sociales des partenaires publics. Ce projet qui consiste à créer un Guichet Unique des Services Sociaux est au stade des études de faisabilité finale avec l'Ecole nationale d'administration du Québec. Son impact sur la qualité des services fournis devra également servir l'image d'une Administration en évolution au service des citoyens dans la transparence et l'efficience.

VII. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Au terme de ce rapport, il paraît utile de souligner que l'objectif de réduction de l'extrême pauvreté fixé par le Président de la République, Son Excellence M. Ismaïl Omar Guelleh, dans sa « Vision 2035 », à savoir arriver au taux de 15% à cette date, est une réalité que le pays est en train de réaliser progressivement au vu de la division en deux du taux de pauvreté extrême entre 2012 et 2017.

Le PNSF est un programme phare pour les praticiens du champ social comme pour l'ensemble des partenaires techniques et financiers. Il est la traduction de la volonté politique présidentielle d'accorder d'abord une assistance sociale aux personnes les plus démunies et, dans une seconde étape, de leur offrir les moyens de s'autonomiser en comptant sur leurs propres efforts.

C'est pourquoi, et comme le démontre le présent rapport, le Programme National de Solidarité Famille (PNSF) ne s'est pas limité uniquement aux transferts monétaires, mais a visé à favoriser un changement des comportements dans les domaines de la nutrition et de la santé de base grâce à la mise en place de mesures d'accompagnement pour les ménages ciblés.

Il s'est agi entre autres de mettre à leur disposition un paquet de prestations sociales diverses pour les aider, en particulier dans la création des coopératives, d'une part, et la poursuite d'un cursus de formation professionnelle, d'autre part, pour une partie de la population bénéficiaire dans le milieu urbain dans l'optique de développer des opportunités de création d'emplois.

Ce faisant, l'objectif recherché à terme est de casser le cycle intergénérationnel de la pauvreté.

Le programme PASS développé depuis peu est en train de nous rapprocher des normes internationales en termes de couverture santé.

Le nouveau cadre juridique relatif à la protection et promotion des personnes handicapées et des personnes âgées situe Djibouti à un palier supérieur en termes de respect des droits de l'homme.

Les programmes d'aide aux élèves et étudiants en situation de précarité montrent que la consolidation du capital humain est une composante essentielle de la politique sociale nationale.

Les garanties ou droits préconisés par le socle national de protection sociale sont un objectif majeur de la nouvelle stratégie nationale de protection sociale. Les contacts préliminaires entrepris avec le Bureau Régional de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) à Addis Abeba nous permettent d'attendre un accompagnement technique et financier au niveau des études de faisabilité de ces garanties.

La place de plus en plus importante prise par les régions dans la politique de développement, et dans la politique sociale en particulier, montre si besoin est que la décentralisation est en train de changer le visage des régions et d'exiger une coordination interinstitutionnelle plus forte.

Bien évidemment, beaucoup reste à faire pour relever les différents défis sociaux que nous devons relever. Mais nous demeurons convaincus de notre capacité à gagner ces défis grâce à notre solidarité et à notre volonté commune d'aller de l'avant.